

17 COMPÉTENCES

PARTENAIRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

DOSSIER

la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



Mettons + de 17
dans nos assiettes



EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517
17119 Saintes Cedex
Tél. 05 46 92 72 72
www.eau17.fr

RENDEZ-VOUS

D'autres initiatives existent : partagez l'exposition gratuite « J'agis pour préserver l'eau »

D'où vient l'eau et comment est-elle préservée ? De l'Aunis à la Haute-Saintonge, de nombreuses initiatives locales sont mises en place dans le cadre du programme Re-Sources. Eau 17, en partenariat avec l'EPTB Charente et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, propose une exposition gratuite pour valoriser les actions concrètes qui sont déployées dans le département. ...

Protéger la ressource en eau, pailler et chauffer local : le miscanthus, une culture vertueuse

Le 1^{er} décembre 2023, des agriculteurs, des élus locaux et des acteurs institutionnels se sont retrouvés pour découvrir le miscanthus.

Cette plante aux multiples atouts allie protection de la ressource en eau et création d'une économie locale. Pour soutenir leur projet de développement de filière, le syndicat Eau 17 et les agriculteurs ont besoin des collectivités locales.

Le miscanthus : une solution gagnant-gagnant pour le territoire

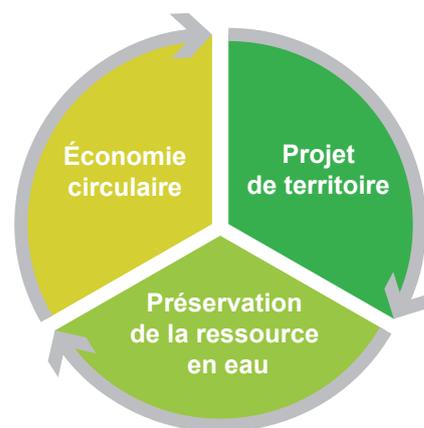
Le miscanthus est une plante qui offre de nombreuses possibilités. Elle peut être utilisée comme biocombustible pour les chaufferies biomasse, ou en litière dans les élevages. Elle est aussi employée pour faire du paillage ou comme biomatériau isolant.

Cette graminée est pérenne, stérile et non invasive. Un an après la mise en culture elle ne nécessite pas d'apport de fertilisant, de pesticide ou d'eau : une plante idéale pour protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses. Implantée en octobre, elle est récoltée au printemps, lorsque ses cannes sont sèches.

Sur le territoire Re-Sources Arnoult-Lucérat d'Eau 17, plus d'une dizaine d'hectares ont déjà été implantés. Les agriculteurs locaux qui la cultivent, l'utilisent pour l'instant comme litière dans leur élevage. Ils sont en attente de débouchés pour augmenter leurs surfaces et maximiser leur action de protection de la ressource.

Les collectivités : des acteurs indispensables pour consolider l'implantation du miscanthus localement

Les politiques publiques menées par les collectivités locales, notamment celles qui relèvent des filières de l'énergie,



sont complémentaires à la stratégie de protection de la ressource portée par Eau 17 (programmes Re-Sources).

Les collectivités représentent un maillon essentiel pour le développement de filières agricoles plus vertueuses. En **s'approvisionnant en combustible local pour leur système de chauffage ou pour le paillage de leurs espaces verts**, elles peuvent offrir des débouchés économiques pérennes pour les agriculteurs.

Des aides sont possibles pour celles qui souhaitent remplacer leur système de chauffage par une chaudière bois alimentée avec du miscanthus, cultivé localement. Le Fonds chaleur proposé par l'ADEME et piloté par le Département, permet d'être accompagné. Une page internet dédiée présente ce dispositif. Pour en savoir plus : <https://la.charente-maritime.fr/fiches-aides/fonds-chaleur>

L'origine de la démarche : le programme Re-Sources d'Eau 17

La qualité de la ressource en eau potable se dégrade depuis plusieurs années, Eau 17 porte depuis plus de 20 ans plusieurs programmes Re-Sources. Ils ont



Réunion du 1^{er} décembre 2023 avec des agriculteurs, des élus locaux et des acteurs institutionnels.

pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes menacées par les pollutions diffuses d'origine agricole.

Re-Resources est une démarche multi-partenaire et volontaire qui vise à impliquer différents acteurs concernés par la protection de la qualité de l'eau. On y retrouve des agriculteurs, des collectivités, des organisations professionnelles agricoles... Ces partenariats se traduisent par la mise en place d'actions qui permettent de préserver la ressource en eau.

Le syndicat coordonne et met en œuvre trois programmes sur ses ressources classées prioritaires et stratégiques pour l'alimentation eau potable du département. Un sur la commune de Landrais qui compte un captage, un autre sur le territoire Arnoult-Lucérat, qui s'étend de Saintes à Rochefort et qui compte 4 captages, un sur le fleuve Charente animé avec l'EPTB Charente.

Sur le territoire Arnoult-Lucérat, une concertation a été engagée. Elle a révélé un consensus autour de la nécessité de développer des cultures plus vertueuses, qui protègent l'eau, garantissent un prix d'achat aux agriculteurs et un engagement pluriannuel. L'approche par filière, du producteur au consommateur, a été retenue. Le miscanthus fait partie des cultures retenues pour déployer la démarche.

Vous aussi, soutenez ce projet et passez à l'action

Vous souhaitez soutenir des agriculteurs engagés, utiliser du paillage pour vos espaces verts ou chauffer vos bâtiments de façon vertueuse tout en participant à la protection de la ressource en eau ?

Contactez Eau 17 pour en savoir plus et être accompagné.

animatrices.re-sources@eau17.fr

suite **RENDEZ-VOUS**

... L'exposition « J'agis pour préserver l'eau » met en lumière des projets menés par des élus, des agriculteurs et des agents communaux à travers **5 typologies d'actions :**

- couvrir les sols en période pluvieuse ;
- planter plus de haies et créer de nouvelles surfaces en herbe ;
- réduire les traitements chimiques, diversifier les cultures et développer celles à bas niveau d'intrants ;
- favoriser les cultures Bio (label Agriculture Biologique) et HVE (Haute Valeur Environnementale) ;
- sensibiliser à la préservation de l'eau.

Pour en savoir plus ou réserver l'exposition :

<https://www.eau17.fr/actualites/exposition-j-agis-pour-preserver-l-eau>

contact :
exposition@eau17.fr

FOCUS¹⁷

Réception sur rendez-vous à La Rochelle et dans tout le département :

Jonzac,
Saintes,
Royan,
Marennes,
Saint-Pierre d'Oléron,
Rochefort,
Surgères,
Saint-Jean d'Angély,
Marans,
Le Bois-Plage ou
Ars-en-Ré.

Semaine de l'accession du réseau Anil/Adil du 18 au 22 mars

En quoi l'ADIL17 peut vous aider ?

Vous envisagez d'acquérir votre résidence principale, vous vous interrogez sur le financement et l'environnement juridique du projet ?

En bref, par quoi commencer ? C'est le moment d'interroger l'ADIL17.

Nos juristes peuvent vous aider à définir votre budget, en incluant les frais annexes :

Frais liés à l'emprunt (garantie, assurance décès-invalidité, intérêts intercalaires...)

Frais liés à l'achat du logement ou du terrain : rémunération du professionnel chargé de la transaction (frais d'agence)

Frais de mutation (frais de notaire), qui correspondent en grande partie à des taxes mais aussi à la rémunération du notaire et aux « débours », avancés par le notaire pour payer les différents intervenants.

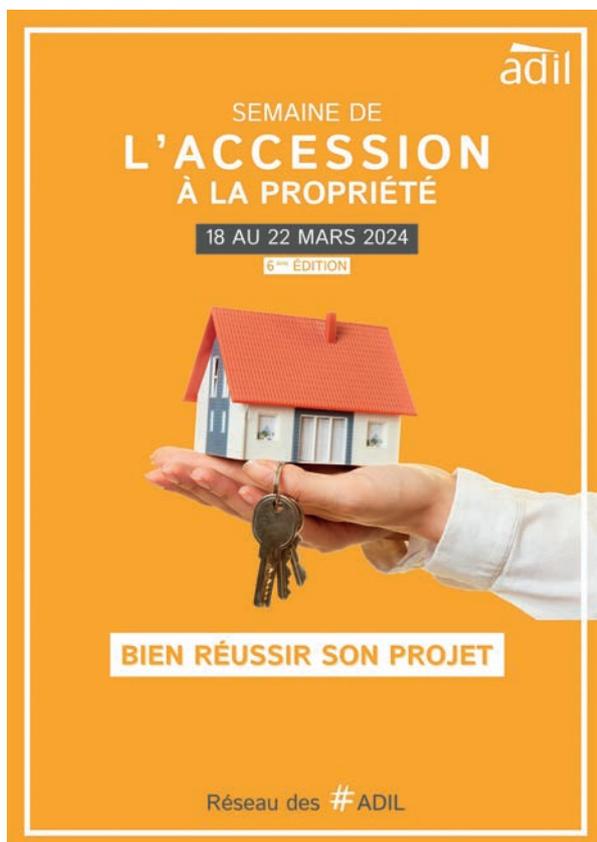
Vous serez informé sur les prêts et aides dont les aides à l'amélioration de l'habitat. Des collectivités locales ont mis en place des aides à l'accession et à l'amélioration de l'habitat.

Les techniques bancaire, ce qu'il est possible de négocier.

Vous serez guidé sur les précautions à prendre en matière de contrat : promesses et compromis, contrat de vente d'un logement ou d'un terrain, contrats de construction, assurances construction, contrats de travaux, urbanisme, copropriété.

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

Jeudi 4 avril à Rochefort,
CARO, Salle Polynumérique
GPS : 45°55'39.35"N 0°57'3.28"O



L'UNIMA fête ses 70 ans en 2024

UNION DES MARAIS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Secrétariat de Direction
Tél. 05 46 52 52 83

FOCUS

Le premier Directeur de l'UNIMA fut Félix CHAILLOU, Ingénieur détaché du Génie Rural. Il fut remplacé en janvier 1970 par Raymond TRUCA, autre ingénieur du Génie Rural. Se sont ensuite succédés M. COMMENGE en 1988, M. LACOUTURE en 1999 et enfin M. CHASTAING depuis 2013 jusqu'à ce jour.

Les prémices

Dès 1920, on relève la volonté affichée des Pouvoirs Publics de mettre en place un organisme fédérateur pour appuyer la centaine d'associations de propriétaires dans leur gestion des marais,

En 1926, une législation se met doucement en place, laquelle aboutira apparemment à la création d'une 1^{re} union d'associations syndicales qui a fonctionné entre 1937 et 1939, année de sa dissolution.

En 1947, au sortir de la seconde guerre mondiale, une coopérative de propriétaires se remet à fonctionner.

En 1949, sous l'impulsion du Conseil Général et avec le précieux concours du ministre DULIN (qui deviendra son Président d'honneur), est créée «l'Association déclarée des Marais de la Charente-Maritime» (type loi 1901) aussi appelée «Association des Présidents de syndicats de Marais». Cette Association fonctionne avec un secrétariat et un bureau d'études dirigé par un Ingénieur du Génie Rural.

L'origine de l'UNIMA

En 1951, création d'une SICA* (aujourd'hui la RIEM**) chargée de l'exécution des travaux ordonnés par l'Association Déclarée des Marais, avec un seul et même conseil d'administration pour les deux organismes.

Le 18 janvier 1954 création, par arrêté ministériel, de «l'Union d'Associations Syndicales des Marais» (ou «Union Intersyndicale des Marais» selon les entêtes) autrement dit l'UNIMA actuelle, regroupant 130 ASA et ASF sur la base de la loi 1865, et qui regroupe du coup UNIMA + RIEM sous la même bannière !

• 6 février 1954 : 1^{re} Assemblée Générale de l'UNIMA à Rochefort, avec dissolution de la SICA,



- 9 mars 1966 : l'UNIMA devient, toujours par arrêté ministériel, un Syndicat Mixte pour accueillir en son sein tout type de collectivités locales, dont le Département et la Région.
- 29 janvier 2020 : l'UNIMA fait évoluer ses statuts pour répondre aux nouveaux enjeux de la compétence GEMAPI.

À l'origine, l'UNIMA et la Régie n'habitaient pas ensemble. L'UNIMA (partie technique) résidait au 10 rue Fleuriau à La Rochelle, avec une permanence à Saintes, 11 Cours Lemer cier... la Régie, quant à elle, résidait au 61, rue basse de Saint Eloi.

Dans la nuit du 2 au 3 juin 1955, un incendie ravage les locaux de la Régie à St-Eloi.

Courant 1956 : déménagement de l'UNIMA et de la Régie au 89 boulevard André Sautel à LA ROCHELLE. C'est en juillet 2007 que l'UNIMA s'installe dans la zone industrielle de Périgny (siège actuel).

La suite dans le prochain numéro de compétences 17

*SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole

**RIEM : Régie Intercommunale d'Entretien de Marais



**RÉGIE PUBLIQUE
DES SERVICES
D'EAU
EN CHARENTE-
MARITIME**

Tél. 05 46 90 05 05
accueil@rese17.fr
www.rese.fr

FOCUS

Fête de Science et Semaine de l'Industrie

Ces deux semaines thématiques sont des opérations sur lesquelles la RESE souhaite se positionner afin d'aller à la rencontre des lycéens, enseignants, des professionnels pour échanger sur l'importance de la science et de l'industrie dans le domaine de l'eau. La RESE est actuellement en contact avec les organisateurs d'événements sur ces journées pour s'intégrer à leur programmation.

À suivre à partir de septembre sur www.rese17.fr

2024 - Le programme de rencontres de nos 70 ans

En 2024, après 4 ans de forte adaptation et de changements, la RESE repose les bases et profite de cette année anniversaire pour partir à la rencontre du public et des jeunes afin d'échanger sur les services d'eaux et de s'engager ensemble pour l'avenir.

En 1945, dans 70 % des communes rurales françaises, les réseaux de distribution d'eau potable à domicile n'existent pas. Au début des années 1950s, les élus de la Charente-Maritime décident alors d'apporter une réponse collective garante de l'intérêt général. En créant le syndicat des eaux, devenu Eau 17, et sa régie d'exploitation, la RESE, ils font le choix de la solidarité départementale et décident d'apporter à l'ensemble de la population une même qualité de service à des conditions tarifaires identiques.

Aujourd'hui, les services d'eau ont de nouveaux défis à relever. Ces dernières années ont été en effet particulièrement chahutées : crise sanitaire (Covid), crises climatiques (tempêtes, sécheresses, inondations...), évolution de la norme Eau potable, inflation... Dans le même temps, la RESE a connu une croissance de 30 % de son activité. La RESE partira donc à la rencontre du public sur des temps forts tout au long de l'année pour informer, échanger, sensibiliser les usagers sur l'avenir de l'eau.

Les Journées Mondiales de l'Eau

• Mardi 19 mars au Thou

La RESE fera visiter le château d'eau aux élèves de 4 classes des écoles primaires du Thou-Landrais et de Muron en partenariat avec Eau 17.

• Jeudi 28 mars à l'Agrocampus à Saintes

Aux côtés de nombreux acteurs locaux de l'eau et de l'environnement, la RESE recevra 8 classes des écoles du Bassin de l'Arnoult et de la communauté d'agglomération de Saintes. Elle leur

proposera des ateliers de découverte du cycle de l'eau domestique. A 20h, dans l'amphithéâtre du lycée Georges Desclauze, la RESE sera partenaire de la conférence participative et interactive intitulée « *Comment préserver notre ressource ?* » présentée par Cyril Dufer, conférencier à Bio-Sphère. Entrée libre.

Ouvertures exceptionnelles de l'usine

L'usine Lucien Grand est la plus grande usine de production d'eau potable. Située à Saint-Hippolyte, elle dispose d'un parcours de visite réservé aux scolaires et aux groupes. En 2024, la RESE proposera 12 ouvertures exceptionnelles sur inscription individuelle, pour le grand public. Ces visites se dérouleront les samedis suivant et précédant des journées thématiques nationales (Journée Mondiale de l'Eau, Semaine de l'Environnement, Journées du Patrimoine, Fête de la Science ou encore Semaine de l'Industrie) : 23 mars, 4 mai, 1^{er} juin, 21 septembre, 12 octobre, 30 novembre, le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 14h30 à 17h. L'inscription est obligatoire. Plus d'info sur : <https://www.rese.fr/les-visites-dusine>

L'eau et le sport

Au cours de cette année olympique en France, la RESE a décidé de s'associer à des événements sportifs locaux dans une démarche écoresponsable pour promouvoir l'eau du robinet, aux côtés d'Eau 17.

• Samedi 6 avril, la RESE sera présente sur le village sportif de l'ultra-trail d'Oléron dans l'enceinte de la citadelle du Château-d'Oléron.

Ensemble, engageons-nous pour l'avenir de l'eau en Charente-Maritime

En 2024, année de nos **70 ans**,
nous venons à votre rencontre :
événements, ateliers, visites...

- Vendredi 12 avril, de 9h à 16h, la RESE sera sur le village olympique à Montguyon.
- Mardi 25 juin, de 9h à 16h, la RESE sera sur le village olympique à Montendre.
- Vendredi 5 juillet, de 9h à 16h, la RESE sera sur le village olympique à Rivedoux-Plage.

Journées européennes du patrimoine

Pour célébrer ses 70 ans d'histoire, la RESE ouvrira exceptionnellement 13 sites au grand public. Tout au long d'un week-end, ce sera l'opportunité de découvrir l'expertise de la RESE, d'expliquer comment l'eau arrive à votre robinet ou comment sont traitées vos eaux usées. Sur inscription obligatoire à partir du 1^{er} septembre - Informations en ligne sur www.rese.fr

Samedi 21 septembre, matin :

- Château d'eau - Asnières-la-Giraud
- Château d'eau de Monlabeur – St-Georges-d'Oléron
- Château d'eau - Saint-Georges des Coteaux

Samedi 21 septembre, après-midi :

- Station d'épuration à boues activées - La Cotinière
- Station d'épuration à boues activées – Gémozac
- Station d'épuration filtres plantés de roseaux - Les Nouillers

Dimanche 22 septembre, matin :

- Château d'eau - Fontaines d'Ozillac

- Château d'eau – Aigrefeuille-d'Aunis
- Château d'eau - Bédenac
- Station d'épuration à boues activées – Soubise

Dimanche 22 septembre, après-midi :

- Station d'épuration – Bois
- Station d'épuration à boues activées – Marennes
- Station d'épuration à boues activées – Benon

Valoriser nos métiers auprès des jeunes

Les services d'eau regroupent des compétences variées et les besoins en personnel sont constants. La

RESE recherche chaque année de nouveaux talents. Ainsi, pour valoriser ses métiers auprès des jeunes et des professionnels de la formation, la RESE sera présente sur des forums, portes ouvertes de lycées professionnels, événements ciblés regroupant des jeunes ou des enseignants...

- Samedi 9 mars : Portes ouvertes à l'Agrocampus à Saintes
- Lundi 8 avril : Forum des entreprises au Lycée Emile Combes à Pons
- Vendredi 24 et samedi 25 mai : Agro'Fest à l'Agrocampus à Saintes
- Samedi 22 juin : Freemusic à Montendre



**CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CHARENTE-
MARITIME**

Tél. 05 48 17 25 00
contact@caue17.fr
www.caue17.fr

FOCUS

**Les semaines
du réemploi**

- **La Rochelle, Les Cabanes Urbaines**
du 19 au 23 mars
- **Surgères, Atelier Cyclab**
du 8 au 12 avril
- **Pons, Distillerie**
du 14 au 18 mai
- **Saintes, Chapelle Saint-Louis** du
10 au 14 juin
- **Île d'Oléron, Maison éco-paysanne**
du 1^{er} au 6 juillet
- **Bords, salle des fêtes**
du 25 au 28 septembre

Comment intégrer une démarche de réemploi dans les projets de construction ?

Après l'urbanisme circulaire, thématique choisie par le CAUE en 2022, c'est la question du réemploi dans la construction qui est au cœur des préoccupations de l'équipe en 2023/2024.

Une importante programmation d'événements destinée aux élus et professionnels s'organise autour de ce sujet crucial. Avec ce procédé, les matériaux issus de chantiers de déconstruction sont valorisés pour être utilisés dans de nouvelles réalisations. C'est l'une des solutions permettant de réduire la quantité de déchets de chantier et l'impact environnemental du secteur.

Cette programmation prend diverses formes : après un séminaire organisé à Saintes en novembre 2023 (en replay sur caue17.fr), le CAUE 17 propose six semaines du réemploi centrées autour de l'exposition itinérante « Matière Grise », conçue par le Pavillon de l'Arsenal. Elles sont l'occasion d'organiser, en collaboration avec des partenaires locaux, des visites de l'exposition, des tables rondes, des ateliers et workshops pour les professionnels, les scolaires, le grand public... Deux voyages d'études à Poitiers et dans les

Deux-Sèvres permettront également de rencontrer des acteurs de l'économie circulaire dans le bâtiment (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, chantiers d'insertion) et de visiter des opérations mettant en œuvre une démarche de réemploi.

Les voyages d'études

- **Poitiers** le jeudi 28 mars

Visite du Restaurant universitaire Le Champlain, de la Maison des étudiants, du Confort Moderne, des Usines Ligugé.

- **Deux-Sèvres** le jeudi 23 mai

Visite de la commune de Cerizay, du relais Petite Enfance, des structures Accro'Bât et 100 Détours.

La programmation est coconstruite avec Pénélope Flechet/Atelier Formidable, en partenariat avec Odeys, le groupe Frugalité Heureuse en Poitou-Charentes et les Maires pour la Planète.



Restaurant universitaire Champlain © Agence Duclos Riboulot Kester architectes

**SOLUTIONS
NUMÉRIQUES
TERRITORIALES
INNOVANTES**

Tél. 05 46 92 39 05
projets@soluris.fr
www.soluris.fr

FOCUS

**Bientôt de nouveaux
logiciels de gestion**

Soluris proposera au second semestre 2024 de nouvelles **solutions de gestion financière et de gestion des ressources humaines** adaptées aux besoins spécifiques des collectivités de 3 000 à 10 000 habitants.

La sélection est en cours, dans une démarche participative où les adhérents jouent un rôle central.

Merci à eux !

Soluris simplifie votre gestion des congés

Notre offre de services aux collectivités s'enrichit d'un nouveau logiciel de gestion dématérialisée des congés et des absences, simple et efficace. D'autres logiciels arriveront dans l'année pour répondre aux besoins des collectivités.

**Nouveau logiciel de
gestion des congés :
simple et efficace**



OHRIS, le nouveau logiciel de gestion de congés.

Facilitez dès aujourd'hui la gestion des absences au sein de votre collectivité, grâce au logiciel OHRIS. Sélectionné par Soluris après consultation, testé en interne puis auprès d'un adhérent pilote avec succès, ce logiciel est complet et très simple d'utilisation. Il permet aux agents de **poser à distance des demandes de congés** et autres absences, aux encadrants de les **valider** après consultation des soldes et du planning, et aux services gestionnaires de **gérer les soldes** ou encore de créditer les comptes épargne temps (CET).

Pour en savoir plus ou avoir une démonstration : projets@soluris.fr.

**Les logiciels proposés
par Soluris : par forfaits
ou sur demande**

Notre catalogue de services propose un large choix de solutions de gestion adaptées aux besoins des collectivités pour leur **gestion au quotidien** (finances, ressources humaines...), **les services à la population** (état civil, urbanisme, gestion funéraire, enfance...), leur **sécurité** (protection des données, hébergement et sauvegarde, cybersécurité).

Nos experts métiers vous conseillent et vous accompagnent dans **l'installation, la formation, la maintenance et l'assistance de ces solutions**, en partenariat avec leurs éditeurs.

La plupart de ces services sont inclus dans les forfaits annuels, sans surcoût. Les nouveaux logiciels ou services spécifiques sont proposés sur devis.

Toutes nos offres sont à retrouver sur notre site www.soluris.fr.



Des adhérents impliqués dans la sélection de nouveaux logiciels.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

ZI de l'Ormeau de pied - CS
70510 - 131, cours Genêt -
17119 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 92 39 11
contact@sdv17.fr
www.syndicat-voirie.fr

FOCUS

Missions d'études

Ces missions peuvent comprendre :

- Production d'études de niveau diagnostic permettant d'appréhender les mobilités sur le territoire et de recenser les besoins ;
- Proposition d'une stratégie opérationnelle visant à assurer un équilibre durable entre besoins de mobilité des habitants, environnement, économie, santé ;
- Production d'un plan d'actions adossé à un plan pluriannuel d'investissement, prenant notamment en compte la réaffectation de voirie, le stationnement et le jalonnement vélo. ...

Le développement des infrastructures cyclables

À la lumière des différentes crises sanitaires vécues, le constat est clair : la mobilité est un levier incontournable de résilience. La mobilité durable constitue aujourd'hui un enjeu d'envergure mondiale.

En outre les objectifs européens et nationaux de baisse de Gaz à Effet de Serre amplifient la volonté des collectivités de voir augmenter la part modale vélo.

C'est pourquoi l'Europe, l'État, le Département ou encore les intercommunalités, au travers de différents fonds ou appels à projet, ont décidé d'accompagner et de soutenir financièrement les Collectivités désireuses de développer activement leurs réseaux cyclables afin d'en faire une alternative crédible à l'offre de transport automobile.

Le Syndicat de la Voirie accompagne les Collectivités sur la réflexion, la conception et la réalisation des aménagements permettant de promouvoir ce mode de transport durable.

Identification et déclinaison des politiques de mobilité active

L'aménagement d'infrastructures cyclables constitue une composante clé de déclinaison de la politique issue des outils de planification d'ordre réglementaire (PLU(i), PDU, SCOT) ou volontaires (schémas directeurs...) à la disposition des Collectivités. Il peut également répondre à des obligations faites aux Collectivités, notamment dans le cadre des réalisations ou des rénovations des voies urbaines (article L228-2 du Code de l'environnement).

Ce type d'aménagement étant par ailleurs soutenu, accéléré et amplifié via le plan « vélo du quotidien » du Département ou encore par le biais de l'appel à projet « AVELO 3 », le Syndicat de la Voirie propose aux Collectivités d'intervenir, en premier lieu en matière

d'ingénierie afin de concrétiser cette politique de promotion des infrastructures cyclables.

Typologie des aménagements réalisables

La traduction de ces études peut donner suite à divers aménagements tels que les zones « 30 » et les zones de rencontre ou aires piétonnes, qui privilégient les modes doux de circulation, ou à des aménagements plus ciblés tels que :

- **La voie verte** : c'est un aménagement en site propre, indépendant du réseau routier, réservé exclusivement aux circulations douces (véhicules non motorisés, piétons, cavaliers). Les voies vertes sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées ou sur des chemins de halage, de même certaines allées de parcs urbains, lorsqu'elles ne sont pas créées de toutes pièces.
- **La véloroute** : c'est un itinéraire de moyenne et longue surface, aménagé à destination des cyclistes, et sur laquelle le type d'aménagement cyclable va varier afin de s'adapter aux usages, contextes locaux et aux diverses protections de l'environnement des sites.
- **Les pistes cyclables** : c'est une chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues.
- **Les bandes cyclables** : ce sont des voies exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies.
- **La bande multifonctionnelle** : elle désigne une surlargeur revêtue, adjacente à la chaussée et dégagée



Passerelle permettant la continuité de la flow vélo à SAINTES.

de tout obstacle. Elle permet la circulation des cycles mais sert également à la récupération des véhicules déviant de leur trajectoire et à leur arrêt provisoire.

- **La chaussée à voie centrale banalisée** : elle désigne une chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements revêtus appelés « rives ». La largeur de la voie centrale oblige les véhicules motorisés à emprunter la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes. Cet aménagement répond aux cas rares ou les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossibles le recours aux aménagements cyclables traditionnels.
- **Le double sens cyclable** : c'est une voie à double sens dont l'un est réservé aux cycles à deux ou trois roues, avec ou sans marquage, selon la largeur disponible et le trafic.

Le Syndicat de la Voirie est présent à vos côtés autant pour appréhender la faisabilité de vos aménagements d'itinéraires cyclables que pour réaliser les travaux afférents.

La réalisation d'aménagements variés favorisant le développement d'infrastructures cyclables en Charente-Maritime

Le Syndicat de la Voirie pourra réaliser les travaux correspondants soit par le biais de sa régie de travaux ou bien par le biais de ses marchés à bons de commande.

Des exemples d'aménagements sont illustrés ci-contre, notamment en partie droite, la récente création d'une passerelle en encorbellement au-dessus d'une cale de mise à l'eau pour permettre la continuité de la flow vélo.



FLOW VELO

suite FOCUS

... Ces missions peuvent également inclure :

- Des missions pré-opérationnelles (levé topographique, étude de sol, étude environnementale, comptage routier...),
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'animer et de piloter les opérations, d'intégrer l'organisation d'ateliers de concertation favorisant l'implication citoyenne...
- Et des missions de maîtrise d'œuvre portant sur des tronçons d'aménagements particuliers permettant notamment la production de plans, le contrôle de faisabilité des opérations au regard des contraintes financières des Collectivités, la déclinaison des études pour aboutir au chiffrage des travaux souhaités.



**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT
RURAL DE LA
CHARENTE-MARITIME**

ZI de l'Ormeau de Pied •
131, cours Genet • CS 60518
17119 Saintes cedex
Tél. 05 46 74 82 20
saintes@sdeer17.fr
www.sdeer17.fr

FOCUS

Principaux objectifs
du SDI 2020-2050 :

- La durée moyenne de coupure chez l'utilisateur en BT (83,8 minutes en 2023) est alignée sur la valeur nationale, à 10 % près (en moyenne glissante sur 10 ans)
- 47 km de câbles HTA et BT à isolant en papier imprégné seront remplacés
- 90 km de réseaux BT aériens à fils nus de faible section seront remplacés par des câbles isolés (sur un stock d'environ 130 km)
- Les lignes HTA bénéficieront d'un cycle de maintenance et de fiabilisation sur 25 ans. En cas d'impossibilité de fiabilisation, elles seront remplacées, avec priorité donnée au souterrain

Investissements de long terme sur le réseau d'électricité

Le Comité syndical du SDEER a approuvé, en fin d'année 2023, un nouveau programme pluriannuel d'investissements (PPI) négocié avec Enedis pour les années 2024 à 2027

Le contrat de concession passé en 2020 par le SDEER avec EDF et Enedis prévoit que, à l'intérieur d'un schéma directeur des investissements (SDI 2020-2050) applicable sur toute la durée de la concession charentaise-maritime, des programmes pluriannuels d'investissement quadriennaux spécifiques (PPI) soient convenus entre le SDEER et Enedis. Ils répondent à des objectifs de qualité de la distribution, de fiabilité du réseau et de réactivité en cas d'incident sur le réseau.

Négocié au cours de l'année 2023, le PPI 2024-2027 reconduit et adapte les dispositions du PPI 2020-2023.

Premier PPI (2020-2023)

En 2020, le 1^{er} PPI, couvrant les années 2020-2023, avait défini les principaux objectifs suivants, aujourd'hui atteints :

- remplacement de 15 km de câbles HTA et BT isolant en papier imprégné de (technologie ancienne, présents notamment dans les villes) ;
- équipement d'organes de manœuvre télécommandés sur 30 poches de réseau HTA occasionnant des dépassements de seuil de qualité ;
- remplacement de 25 km de réseaux BT à fils nus, par des câbles isolés ;
- éradication des 5 km de conducteurs aériens de faible section existants sur lignes HTA principales.

PPI 2024-2027

Pour l'établissement du deuxième PPI, appelé à couvrir les années 2024 à 2027, les objectifs sont proches. En voici les principaux :

- 15 km de câbles HTA et BT à isolant en papier imprégné à remplacer ;
- 25 poches de réseau HTA occasionnant des dépassements de seuil de qualité à équiper d'organes télécommandés ;
- 25 km de réseaux BT à fils nus à remplacer par des câbles isolés.

Ce programme s'appuie sur un engagement financier spécifique d'Enedis de 13,3 millions d'€ (à comparer à des montants d'investissement globaux supérieurs à 50 millions d'€ pour les années 2021 ou 2022).

En outre, Enedis, qui initie actuellement la généralisation d'une campagne dite de rénovation programmée sur le réseau HTA, s'est engagée à traiter 270 km de réseau sur la période, incluant le renouvellement de 10 km de réseau.

Enfin, Enedis s'est engagée à effectuer un diagnostic sur le réseau desservant les clients mal alimentés de façon récurrente et, si cela s'avérait nécessaire, à transmettre des propositions de travaux subséquentes à la maîtrise d'ouvrage concernée (Enedis ou le SDEER, selon les cas).

Le réseau électrique concédé par le SDEER à Enedis (données à fin 2022)

- 10 900 km de lignes à moyenne tension (HTA), souterraines à 48,5 % (52,4% au niveau national)
- 10 500 km de lignes à basse tension (BT), souterraines à 58,6 % (48,7% au niveau national)
- 501 900 points de livraison

